



## Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM 25 octobre 2017

### 1. Description sommaire du projet de montée en débit

Le 1er juin 2012, le Département de la Vienne a adopté, à l'unanimité de son assemblée, son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Dans une première phase de son programme, Le SDTAN a envisagé le raccordement en fibre optique et la création de Points de Raccordements Mutualisés de 46 sous-répartiteurs impactant 8 777 lignes.

D'une part, la société Orange a annoncé fin 2015 au Département réaliser en 2016 un NRA « Service Universel » sur la commune de La Chapelle Montreuil (QVRLAVT02, 175 lignes), sous-répartiteur qui faisait partie de la liste des 46 opérations déclarées à l'ARCEP le 2 février 2015 par le Département. Cette opération est remplacée par le sous-répartiteur (QVRAYRSB2, 111 lignes)

D'autre part, le Département a déclaré le 10 octobre 2016, 66 opérations supplémentaires. Dans le cadre des échanges réguliers entre le Département, les établissements de coopération intercommunal et les communes, 2 opérations complémentaires ont été identifiées.

La présente déclaration comporte donc au total 2 sous-répartiteurs.

### 2. Les sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit

Code SR	Code NRA	Code INSEE commune SR	Commune SR	nb de lignes
86079CAYLC1	86079CAY	86079	LA ROCHE RIGAULT	161
86149MTZP06	86149MTZ	86069	LA CHAUSSEE	65

### 3. Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des 2 zones de sous-répartition listées dans le tableau ci-dessus.

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Durée prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de leurs intentions de déploiement).

### 4. Modalités de réponses

La date limite de remise des réponses est fixée au **26 décembre 2017 au plus tard**. Au-delà, il sera considéré qu'aucun projet de déploiement de réseau à haut débit à fibre optique n'est prévu sur les zones visées par la présente consultation.

**La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant la mention suivante :**

#### Département de la Vienne

Consultation publique préalable PRM 2017

DHANT / Fabien GUERIN

CS80319

86008 POITIERS Cedex

Pour toute information complémentaire :

**Fabien GUERIN**

Département de la Vienne

*Responsable du pôle Aménagement Numérique*

*Directeur Adjoint*

DGA DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE > Direction de L'Habitat, de l'Aménagement du Numérique, des Technopoles (DHANT)

Tél. 05 49 49 64 41 - 06.59.84.49.52 - Fax. 05 49 49 00 50

Courriel [fquerin@departement86.fr](mailto:fquerin@departement86.fr)